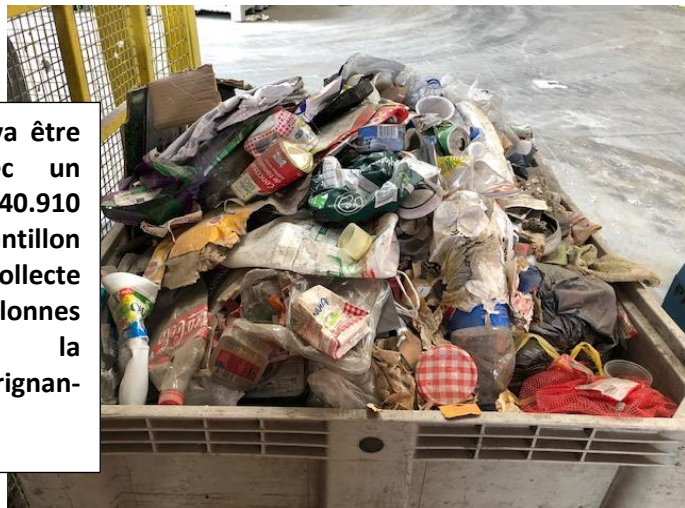


CARACTERISATION DU 21 JUIN 2019

Centre de tri PAPREC Nîmes

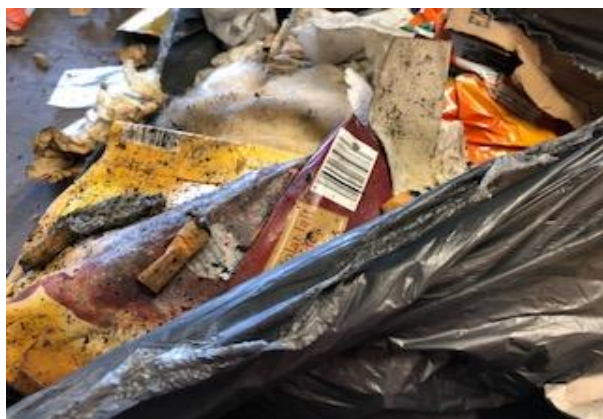
Avec les nouvelles consignes d'extension de consignes de tri

Echantillon qui va être caractérisé avec un poids total de 40.910 kgs. Cet échantillon provient de la collecte sélective des colonnes enterrées de la commune de Sérignan-du-Comtat.



La chaîne de tri

C'est ici que les emballages sont triés et classés par catégorie, c'est également ici que l'on trouve les refus !!!!



**SAC D'ORDURES MENAGERES
QUI SERA MIS AU REFUS**

LES DIFFERENTES CATEGORIES DE MATERIAU QUI SONT TRIES SUR LA CHAINE DE TRI



ACIER



ALUMINIUM



BRIQUES ALIMENTAIRES



PETIT ALUMINIUM



CARTONNETTES



PET CLAIR PLASTIQUE



PET FONCE PLASTIQUE



PEHD PLASTIQUE

Lors de cette caractérisation, nous avons constaté une augmentation du nombre de flacons en plastiques qui proviennent des produits de la salle de bain, et cela est très positif.

Les extensions de consignes de tri

Et voici les nouveaux emballages qui sont triés depuis le 1^{er} avril sur notre territoire.

Ils font désormais partis de la grande famille des emballages qui se recyclent !!

Lors de cette caractérisation, nous avons noté un nombre important de ces nouveaux emballages.



Toutes les barquettes, les boîtes et les pots en plastique, comme les pots de yaourt, les emballages de charcuterie ou bien les boîtes en plastique.



Films, sachets et sacs en plastique comme le suremballage des bouteilles d'eau ou bien les emballages de brioches tranchées...

Voici les objets qui sont directement partis en refus de tri : des chaussures, des couches, un gros bidon en plastique de pétrole, des gants de toilette, un sac d'ordures ménagères.

Les chaussures et les gants de toilette doivent être déposés dans les colonnes à textiles présentes dans les deux déchetteries intercommunales.

Les couches doivent être jetées dans la colonne des ordures ménagères et/ou dans le bac de collecte OM.

Le gros bidon doit être apporté en déchetterie, même si c'est un emballage plastique, ce n'est pas un emballage alimentaire.

Nous vous rappelons également qu'il ne faut pas imbriquer les emballages les uns dans les autres afin de ne pas bloquer la chaîne de tri et éviter ainsi que les emballages partent au refus.

BON TRI A TOUS !!